

## **Vol de plaque d'immatriculation**

Si vous constatez le vol de l'une ou de vos 2 plaques d'immatriculation (c'est-à-dire l'enlèvement d'une ou des 2 plaques de votre véhicule), vous devez porter plainte très rapidement. Vous devez ensuite faire refaire la ou les plaques volées. Vous devez fixer la ou les nouvelles plaques à votre véhicule.

### **1ère étape : porter plainte**

Dès que vous constatez en France le vol de l'une ou de vos 2 plaques d'immatriculation, vous devez porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

Vous devez signaler le vol à votre retour en France en portant plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

Vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne. Vous serez convoqué(e) très rapidement par la police ou la gendarmerie pour être entendu(e) sur les faits et pour signer votre plainte.

- Plainte en ligne

### **2ème étape : fabrication et pose de nouvelles plaques**

Après avoir porté plainte, vous devez faire refaire auprès d'un professionnel la ou les plaques comportant le numéro d'immatriculation figurant sur votre carte grise.

Vous devez ensuite la ou les fixer à votre véhicule.

## **À savoir**

Le vol de plaques n'est pas assimilé à l'usurpation du numéro d'immatriculation. Si vos plaques sont volées, vous n'obtenez pas un nouveau numéro d'immatriculation du véhicule.

### **Sanctions si vous circulez sans les plaques**

Si vous circulez avec un véhicule qui ne dispose pas de plaques d'immatriculation, vous pouvez être sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

## **Carte grise (certificat d'immatriculation)**

### **Vendre (ou donner) un véhicule**

Démarches à accomplir

Obtenir un certificat de non gage

### **Immatriculer un véhicule**

Immatriculer un véhicule neuf

Immatriculer un véhicule d'occasion

Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole

Hériter d'un véhicule

Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration

## **Titulaire du certificat et modification de sa situation**

Titulaire et cotitulaire de la carte grise

Changement d'adresse

Ajouter une autre personne sur sa carte grise

Retirer une personne sur la carte grise

Changement du nom du titulaire

## **Modifications du véhicule**

Véhicule retiré de la circulation

Véhicule accidenté

Véhicule transformé

Véhicule à détruire

## **Plaques d'immatriculation**

Caractéristiques

Vol

Usurpation

### **Questions – Réponses**

- Carte grise : comment justifier de son domicile en France ?

Toutes les questions réponses

### **Et aussi...**

- Usurpation de plaque d'immatriculation d'un véhicule

### **Textes de référence**

- Code de la route : articles L317-1 à L317-9

Dispositifs et aménagements techniques du véhicule

- Code de procédure pénale : articles 529-7 à 529-11

Dispositions applicables à certaines infractions au code de la route



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00